

Bulletin Municipal

N° 91



La Charbonnière

Madame, Monsieur, chers concitoyens

« Dans la vie il ne faut pas avoir peur... il faut affronter ! »

C'est par cette phrase teintée de sagesse et de courage, recueillie auprès de nos aînés que je vous adresse les vœux de la municipalité. Le contexte de crise sanitaire se prolonge et nous prive encore de nos grands moments de partage et de convivialité. Il nous faut faire preuve de raison, de patience et de solidarité, en gardant toujours à l'esprit qu'aux difficultés actuelles succèdera une période plus favorable.

C'est une certaine idée de notre société qui nous porte. Notre art de vivre, notre lien social, nos repères républicains constituent notre socle commun à défendre et préserver en toutes circonstances. En imposant certaines priorités à l'action publique, la situation exceptionnelle que nous traversons a aussi ses vertus. En effet, l'urgence fait toujours pointer l'essentiel en séparant l'impérieuse nécessité du superflu.

Par l'action quotidienne des membres du CCAS, une attention particulière est portée sur nos aînés et sur l'aide aux plus fragiles. Nos moyens sont également concentrés sur l'école et le périscolaire en assurant à tous les enfants, de la garderie à la restauration scolaire, des conditions d'accueil et d'encadrement conformes aux protocoles sanitaires de l'Etat.

Ce premier bulletin municipal de l'année 2021, nécessairement plus succinct, vous précise les principales décisions du Conseil Municipal et les dernières informations utiles. Il demeure un outil de communication régulier et apprécié que nous souhaitons préserver dans son format et sa régularité.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, chers concitoyens, une belle année 2021.

Le Maire,

Michaël BARÉ



2021

Michaël Baré,

Maire de Charbonnières-les-Vieilles,
les adjoints et les conseillers municipaux
vous présentent leurs meilleurs vœux.

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Informations
Municipales

Etat-Civil

Divers

Infos

Informations Municipales

Principales délibérations du Conseil

Transfert de compétence

Le syndicat Mixte de Sioule et Morge exerce la compétence « assainissement collectif », le Conseil a décidé de transférer la compétence au Syndicat à compter du 1er janvier 2021, pour porter le programme d'investissement et de rénovation des réseaux et stations de la commune.

Rénovation des murs du cimetière

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 octobre 2020. Considérant les subventions accordées (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 16 879 € et l'aide de la Région d'un montant de 11 252 €) l'offre de l'entreprise Balduzzi-Chomilier a été retenue pour un montant de 46 440 €.

Adhésion

Le Conseil municipal approuve la demande d'adhésion de la commune de St Eloy-les-Mines au Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC).

Plan d'Urbanisme

Souhaitant conserver sa souveraineté en matière d'urbanisme local, le Conseil Municipal s'est opposé au transfert de la compétence urbanisme à la communauté Combraille, Sioule et Morge. Le PLU Intercommunal apparaît comme un outil inadapté et inapproprié.

Abri bus

La répartition du produit des amendes de polices a pour objectif de financer les opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière. Ainsi une dotation de l'état est attribuée au Département chaque année. La subvention accordée à la commune représente 50 % de la dépense subventionnable. Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'un abri bus au village des Forges estimé à 1 585 € H.T.

Le Conseil Municipal s'oppose également au projet de classement du Gour de Tazenat porté par les services de l'Etat (la préservation du site et de ses abords étant garantie par les dispositions du règlement d'urbanisme de la commune).

Trésorerie de Manzat

Une motion d'opposition à la fermeture a été prise à l'unanimité.

Salle communale

Le Conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre du « Bonus Relance 2020-2021 » pour la rénovation d'une salle communale multi-fonctions.

Après consultation, les entreprises suivantes ont été retenues.

lots	Entreprise	Montant H.T
Plâtrerie Faïence Sol souple	Féenix RENOV	7 255,40 €
Menuiserie	Sarl RENOV	1 809,63 €
Electricité	Alain GROSLIER	3 410,00 €
Plomberie	Sarl Pierre LACOSTE	95,00 €

Travaux



Le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom dans le lotissement les Sagnettes. La réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie est confiée au S.I.E.G pour un montant de 19 000 € H.T, la participation de la commune est fixée par un fonds de concours, soit 9 500 € H.T.

Etat-Civil

Naissances



Le 22 septembre 2020 : **Alba** COSTE VALERO, fille de David COSTE et de Florine VALERO, Lalignier
Le 20 octobre 2020 : **Zoé** RAISSLÉ, fille d'Olivier RAISSLÉ et de Claire LEFÈVRE, les Falvards
Le 10 novembre 2020 : **Louise** GRAVEROL, fille de Pierre-François Graverol et de Vanessa PERRIN, Laisles
Le 27 novembre 2020 : **Lison** PLISSON, fille de Fabien PLISSON et de Stéphanie ANDRÉ, les Chartres

Mariages

Le 10 octobre 2020 : Benoit FOURTIN et Laure VINCENOT, les Incas
Le 02 janvier 2021 : Vincent GERMONPREZ et Sylvie GUÉRET, les Sagnettes



Décès

Le 05 septembre 2020 : Thierry SERRANGE à l'âge de 55 ans
Le 30 septembre 2020 : Albert BOFILL à l'âge de 73 ans
Le 18 octobre 2020 : Chantal VÉDRINES à l'âge de 64 ans
Le 01 décembre 2020 : Georges DANTON à l'âge de 85 ans (ancien Conseiller municipal)
Le 06 décembre 2020 : Geneviève MAGNER à l'âge de 84 ans
Le 03 janvier 2021 : Jean-Pierre AGAT à l'âge de 74 ans



Infos

Récupération des épaves

Le SMAD des Combrailles organise une campagne d'élimination des épaves sur le territoire des Combrailles.

Trois objectifs sont associés à cette mission d'enlèvement :

- Garantir un certain niveau de qualité de vie en **limitant la pollution visuelle, environnementale, et sociale** sur l'ensemble des Combrailles.
- Proposer un service **pratique et adapté** à l'ensemble des habitants, qui ne connaissent pas toujours la démarche à suivre pour faire retirer des épaves et déchets.
- Préparer notre territoire, le rendre le plus propre et **attractif** possible, afin de renforcer sa vocation de destination touristique.



La démarche a été simplifiée au maximum. Le SMAD des Combrailles est votre interlocuteur direct, c'est lui qui prendra contact avec les professionnels de la récupération. Il n'est jamais trop tard pour s'inscrire :

- Soit directement auprès de **Guillaume Caron**, chargé de mission Environnement et Tourisme, par téléphone ou par courrier électronique
- Soit en remplissant une petite fiche d'informations auprès de la mairie de la commune dans laquelle se trouve l'épave.

Une fois inscrit, le service du SMAD des Combrailles organisera un rendez-vous avec le récupérateur, qui correspond à vos contraintes, et vous aidera à effectuer les démarches administratives si nécessaire.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter :

SMAD des Combrailles

Tel : 04.73.85.82.08

Mail : villatte@combrailles.com

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 et le vendredi de 14h à 16h

Heures d'ouverture de l'Agence Postale : tous les jours de la semaine de 9h30 à 12h

Relève du courrier : 10h30

Mairie – 2 rue de la Trinité - ☎ 04.73.86.63.07 – Courriel : charbovie.mairie@wanadoo.fr

Adresse site internet : www.charbonnieres-les-vieilles.fr



Page Facebook : Mairie de Charbonnières-les-vieilles



Le repas des aînés devait se dérouler début janvier. Compte tenu de la crise sanitaire, les membres du CCAS ont été contraints de l'annuler. De jolies boîtes de chocolats ont été distribuées par les membres du CCAS et les élus de la commune.

Débroussaillage

Les opérateurs téléphoniques rencontrent de grosses difficultés pour maintenir un service de qualité et refusent maintenant d'effectuer des raccordements à la fibre optique lorsque la végétation gêne le passage des fils. Il est donc demandé à tous les riverains des lignes cuivre et fibre d'entretenir correctement leurs haies (branches tombées sur les fils, arbres ou arbustes trop haut) et d'élaguer largement si nécessaire, trop de coupures interviennent notamment lors d'épisodes venteux.



Les jeunes gens (garçons et filles), nés entre le **1er janvier 2005 et le 31 mars 2005** doivent se présenter en personne en mairie avant le **31 mars 2021** et après la date de leur anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, pour procéder à leur recensement.

Changement de collecte des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2021, la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables se fait tous les quinze jours, le **JEUDI**, semaine paire pour le bac vert et semaine impaire pour le bac jaune.

Les tournées de collecte peuvent débuter à 4h30 le matin. Aussi, il est important de sortir son bac la veille au soir du jour de collecte.



**NOUVEAU
QUIZZ**

Réponse du précédent
quizz : **Les Chartres**

Bulletin édité par la commune

Directeur de la publication : Michaël Baré
Rédaction : Claire Sahed /Géraldine Jaffeux
Crédit photos : Géraldine Jaffeux



La Charbonnière



Bulletin
Municipal
N°92
MAI 2021

Sommaire	2
État-Civil	2
Éditorial - Le mot du Maire	3
Informations Municipales	4
Principales délibérations du Conseil	
Budget	5
Travaux	6
Festivités	7
Infos	8



Menuiseries, façades et toiture seront prochainement rénovées

Etat-Civil

Naissances :



Le 20 janvier 2021, **Méline** LAVERGNE, fille de Julien LAVERGNE et de Sophie BROCHET, Les Sagnettes.

Le 24 avril 2021, **Léandro** BUSSEROLLES, fils de Bryan BUSSEROLLES et de Lydie MENDES, Bogros.

Pacs :



Le 23 janvier 2021 : Jean-Rémy LEBRET et Alexandra ROCHE, Les Falvards.

Décès :



Le 7 mars 2021 : Germaine MONTPIED née ESPAGNOL à l'âge de 91 ans

Le 9 mars 2021 : Alice GROS née DUMAS à l'âge de 98 ans

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 et le vendredi de 14h à 16h

Heures d'ouverture de l'Agence Postale : tous les jours de la semaine de 9h30 à 12h

Relève du courrier : 10h30

Mairie – 2 rue de la Trinité - ☎ 04.73.86.63.07 – Courriel : charbovie.mairie@wanadoo.fr

Adresse site internet : www.charbonnieres-les-vieilles.fr



Page Facebook : Mairie de Charbonnières-les-Vieilles



Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

Depuis plus d'une année déjà, l'équipe municipale travaille pour le bien commun dans un contexte inédit qui marque le début de ce nouveau mandat. La crise sanitaire s'éternise et impacte lourdement notre quotidien. L'économie, le fonctionnement des services publics, les loisirs, la vie sociale, tout ce qui fonde notre société est encore largement malmené. A l'aube d'une période que nous espérons plus propice, le moral des familles peut être encore impacté. Il nous faut tirer certains enseignements de cette situation d'exception et surtout faire preuve d'humilité en toutes circonstances. La période pesante que nous traversons est certes difficile mais aussi relative au regard des heures sombres qui ont jalonné notre histoire.

Aujourd'hui, les élus locaux ont plus que jamais un devoir d'exemplarité dans l'accomplissement de leur mandat. Il nous faut croire en notre capacité de réaction collective et d'adaptation. Comme les services de l'État nous indiquent un certain nombre d'étapes visant à libérer « l'activité » dans les jours et les semaines à venir, il nous appartient à notre niveau, le plus adapté, de favoriser les conditions d'un retour à la vie dite « normale ». Comme toujours, pour créer l'émulation, nous nous appuyons sur toutes les bonnes volontés. Le dynamisme de notre école publique, l'engagement des parents d'élèves, de la jeunesse et plus largement de tout le tissu associatif de la commune sont autant de facteurs favorables à l'organisation de belles manifestations dès la période estivale (avec toutes les précautions d'usage). Il nous faut rester lucides et vigilants dans l'organisation des activités.

Il est donc de notre responsabilité de veiller à trouver un délicat équilibre entre besoin festif, (sans abandonner les gestes barrières) et rigueur sanitaire. Plus largement, ces perspectives motivantes ne doivent pas nous écarter de l'essentiel. En effet, avec le Conseil Municipal, les membres du Centre Communal d'Action Sociale seront toujours à l'écoute et au service des plus fragiles, des personnes isolées et de nos aînés.

La qualité de vie proposée à Charbonnières les Vieilles est une chance à préserver. On relève ces derniers mois de nouveaux projets d'installations (à titre familial ou professionnel, par des constructions nouvelles ou des rénovations). Ces signaux constituent la marque de notre attractivité. Ce mois de mai 2021 est d'ailleurs illustré par l'installation d'une jeune sophrologue dans un local communal rénové.

Votre bulletin trimestriel d'information est proposé sous une nouvelle formule qui, je l'espère, en rendra la lecture plus agréable. Outre le site internet de la commune, la page Facebook et les articles régulièrement publiés dans le quotidien régional, nous souhaitons mettre en place dans les prochaines semaines, une application gratuite à télécharger sur smartphone. L'actualité de la Participation Citoyenne et toutes les informations pratiques seront ainsi diffusées par simples notifications.

Je suis, Madame, Monsieur, Chers Concitoyens à votre disposition au quotidien et me réjouis toujours de vous rencontrer à l'occasion des événements proposés, ou en Mairie pour toute autre sollicitation.

Le Maire,
Michael BARÉ

Informations Municipales Principales délibérations du Conseil

- ▶ **Défibrillateur** : Après la consultation mutualisée initiée par la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge pour l'achat d'un défibrillateur, et considérant le besoin d'un équipement sur la commune en matière de prévention des risques, le Conseil a décidé de retenir l'offre de l'entreprise PARCELIS pour un montant de 2 844 € TTC. L'appareil est installé à la salle polyvalente sur la façade extérieure.
- ▶ **Renouvellement informatique** : Le SMAD des Combrailles propose périodiquement aux adhérents de son service, un renouvellement global de leurs matériels informatiques. Un rééquipement est prévu dans l'année 2021. Dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourra se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commande. Le Conseil a donc décidé d'adhérer au groupement de commande proposé par le SMAD pour un montant de 3 780 € TTC .
- ▶ **Location d'un local** : Le Conseil municipal accepte la demande de Mme DIAZ Fanny concernant la location d'un local communal pour une utilité professionnelle.
- ▶ **Réfection de la Mairie** : Le projet de réfection de la Mairie est estimé à 121 056,61 € H.T. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à Déposer également une demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour compléter le plan de financement). La procédure de consultation des entreprises doit être engagée prochainement.

Subventions	Montants	Taux
DETR (État) Dotation d'équipement des territoires ruraux	42 781.40 €	35.34 %
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (Région)	30 094.67 €	24.86 %
FIC (Département) Fonds d'intervention communal	23 969.20 €	19.80 %
Autofinancement	24 211.34 €	20,00 %

- ▶ **Futurs Investissements** : Le Conseil a retenu le devis d'A.C.A. Architectes & Associé pour une étude de programmation et de réflexion autour d'un projet de halle pour les foires, manifestations festives et associatives, pour un montant de 4 170 € TTC. L'investissement ne sera engagé que dans la mesure où toutes les subventions nécessaires seront obtenues.

- ▶ **Révision allégée du PLU** (Plan Local d'Urbanisme): la révision allégée du PLU a pour objet de modifier le règlement du document d'urbanisme (notamment la modification du règlement de la zone Nh). Il convient donc de mener une révision allégée du PLU simplement pour adapter et mettre à jour les dispositions liées à l'activité économique et touristique sur le territoire communal. Le Conseil municipal a décidé de prescrire cette révision et de soumettre la procédure à la concertation. Il autorise Monsieur le Maire à procéder le cas échéant à toutes consultations ou actes nécessaires.

- ▶ **Taux d'imposition 2021** : Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Concernant le département du Puy-de-Dôme, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 20,48%. Ce transfert de taux n'a pas d'impact sur le montant final de la taxe foncière réglée par le contribuable local. Le conseil municipal a donc voté un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 34,29 % correspondant à l'addition du taux communal et départemental 2020. Le total est ramené au produit attendu par l'application d'un coefficient correcteur. (13,81 % taux communal + 20,48 % taux départemental). Pour les propriétés non bâties le taux reste inchangé soit 71,82 %.



Budget

Après un exercice 2020 marqué par la loi d'urgence qui a décalé les décisions du Conseil Municipal, l'exercice 2021 a été présenté et voté dans les délais réglementaires, c'est-à-dire à l'occasion de la réunion du 09 avril 2021. Le budget de fonctionnement est une nouvelle fois équilibré sans augmentation de la fiscalité locale. Sans pénaliser la qualité du service, les dépenses liées à la gestion courante ainsi qu'au personnel contractuel sont maîtrisées pour garantir un bon niveau d'investissement nécessaire au soutien de l'économie locale et notamment des artisans. Le fonds de concours voirie pour la communauté de communes est ainsi préservé. Le projet de rénovation de la toiture, de la façade et des menuiseries du bâtiment de la Mairie constitue le principal investissement de 2021. L'année est aussi marquée par un évènement budgétaire important. Le budget assainissement est supprimé suite à la décision du Conseil Municipal de transférer la compétence au Syndicat SIOULE ET MORGE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

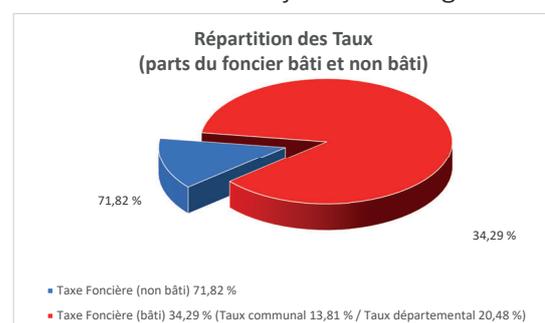
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		226 575,30	88 571,11		88 571,11	226 575,30
Opérations de l'exercice	627 095,66	664 920,61	158 636,11	185 105,08	785 731,77	850 025,69
TOTAUX	627 095,66	891 495,91	247 207,22	185 105,08	874 302,88	1 076 600,99
Résultats de clôture		264 400,25	62 102,14			202 298,11
Restes à réaliser			51 850,00	20 631,00	51 850,00	20 631,00
TOTAUX CUMULES	627 095,66	891 495,91	299 057,22	205 736,08	926 152,88	1 097 231,99
RESULTATS DEFINITIFS		264 400,25	93 321,14			171 079,11

Budget principal 2021	809 782,51 €
Recettes de fonctionnement	
<i>Dont les principaux chapitres suivants</i>	
Produits des services, du domaine et ventes	64 850,00 €
Impôts et taxes reversées	273 101,00 €
Dotations et participations	255 250,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	171 079,00 €
Autres recettes	45 502,51 €
Budgets principal 2021	809 782,51 €
Dépenses de fonctionnement	
<i>Dont les principaux chapitres suivants</i>	
Charges à caractère général	188 245,00 €
Charges de personnel et frais assimilé	319 910,39 €
Virement à la section d'investissement	123 413,52 €
Intérêts des remboursements d'emprunts	5 270,00 €
Autres charges de gestion courante (sub associations, sub CCAS, cotisations diverses...)	71 143,50 €
Autres dépenses	101 800,10 €

Budget principal 2021	462 457,08 €
Recette d'investissement	
<i>Dont les principaux chapitres suivants</i>	
Subventions d'investissement	123 760,00 €
Virement de la section de fonctionnement	123 413,52 €
Autres recettes	215 283,56 €
Budget principal 2021	462 457,08 €
Dépenses d'investissement	
<i>Dont les principaux chapitres suivants</i>	
Subventions d'équipement versées (fonds de concours)	72 437,00 €
Immobilisations en cours (travaux et équipements)	242 950,00 €
Emprunts en capital	22 950,00 €
Solde d'exécution	62 102,14 €
Autres dépenses	62 017,94 €

BUDGET CCAS	Dépenses	Recettes
fonctionnement	3 065,00 €	3 065,00 €
investissement	91,47 €	91,47 €

Une fiscalité toujours inchangée



Cimetière

Après trois mois de travaux, la société Balduzz-Chomilier de St Georges-de-Mons, termine les travaux de réfection du mur de l'enceinte du cimetière. L'entreprise avait pour objectif de suivre les 150 ml du mur en pierre en piquant l'enduit existant, en reprenant la maçonnerie endommagée et en renforçant les deux piliers en pierre de Volvic, avant de passer les couches d'enduit. Pour les 150m de mur en béton armé, les cadettes ont été brossées, démontées et rescellées à certains endroits, avant de projeter l'enduit d'accroche et de finition. La restauration des deux portails et du portillon, permettra de clore le chantier.



Local Sophrologie

Du mur au plafond en passant par les sols, deux pièces du local ont été complètement rénovées, (doublage des murs extérieurs, pose de toile de verre, remplacement du revêtement de sol, remise aux normes des installations électriques, modification de l'éclairage et changement de la porte d'entrée).

Ce local habituellement utilisé par les enfants pour des activités extrascolaires, est prêt pour accueillir une nouvelle activité.



Parkings du Gour de Tazenat



L'aménagement des parkings du Gour arrive à sa fin. La plantation des arbres est terminée, les panneaux signalétiques sont en place.

Boite à livres

L'association Culturelle met à la disposition des habitants de la commune cette boite à livres, installée dans la cour de la Mairie. (Elle a été réalisée sur mesure par les employés communaux). Un grand bravo pour l'aboutissement de ce beau projet (on emprunte ou on échange tout en approvisionnant la boite).

Donner une nouvelle vie aux ouvrages et faire partager la culture, telles sont les bonnes ambitions de cette création. L'association a pour projet d'étendre cette initiative avec d'autres boites, notamment aux villages des Falvards et des Mazeaux.



Station d'épuration des Mazeaux

Quelques travaux exécutés par l'entreprise Defarges. Le remplacement du préfiltre et de la chasse pendulaire ont été effectués pour un bon fonctionnement de la station.



Dans les profondeurs du Gour

Le 27 et 28 février, l'association Team Caouanne est venue au Gour de Tazenat. Neuf plongeurs de très haut niveau, dotés d'un matériel ultra-performant ont engagé un travail photographique de haute précision sur plusieurs niveaux de profondeur. Des séances supplémentaires ont été réalisées le week-end du 8 mai pour compléter cette première expérience très réussie. Au final, le rendu sera proposé à la population sous forme d'exposition interactive et ludique associant également les enfants de l'école de Charbonnières-les-Vieilles.



Elections

Les élections Départementales et Régionales se dérouleront le même jour, les 20 juin 2021 (1er tour) et 27 juin 2021 (2ème tour), au bureau de vote situé dans la salle du Conseil à la mairie.

Tout électeur devra présenter obligatoirement une pièce d'identité pour voter aux deux scrutins. Les élections se dérouleront selon le protocole sanitaire en place conformément à la réglementation.



Pour Rappel : les dépôts sauvages, des incivilités inacceptables

Les dépôts sauvages de déchets au pied des conteneurs à verre et dans le milieu naturel sont interdits. Ce type d'incivilité a pour conséquences de nuire à la propreté publique et de polluer les lieux concernés. Nous rappelons que la déchetterie de St Angel est ouverte sans rendez-vous les mardi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.



cimetière



Plaques de fibrociment-amiante



Bogros



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens (filles et garçons 🧑🧒), né(e)s entre le 1er Avril 2005 et le 30 juin 2005 doivent se présenter en personne en mairie avant le 30 juin 2021 et après la date de leur anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, pour procéder à leur recensement.

Sophrologie :

Installation sur la commune de Madame Fanny DIAZ, sophrologue. Elle propose ses services depuis le 10 mai au 3 rue des Baisles (techniques de relaxation, de respiration, de mouvements corporels, de décontraction musculaire et de visualisation de pensées). Elle vous reçoit sur rendez-vous. 📞 06.73.24.45.64



Inventaire des zones humides

La Commission Locale de l'Eau du SAGE ALLIER AVAL s'est engagée à réaliser un inventaire des zones humides pour faciliter les demandes des agriculteurs, des forestiers sur leurs pratiques de gestion ainsi que celles des élus et des collectivités pour les documents d'urbanisme.

En 2021, l'inventaire est notamment réalisé sur le bassin versant de la Morge en partenariat avec la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge.

Pour toutes informations, l'Établissement Public Loire a mis en place un mail et un numéro dédiés : etienne.challet@eptb-loire.fr / 📞 04.43.86.11.12

Le calendrier des manifestations estivales sera établi en collaboration avec les Présidents d'associations en fonction de la situation sanitaire et des directives préfectorales. Nous le publierons sur le site internet et la page facebook.



Réponse du précédent quizz : Les Reures



Bulletin édité par la commune

Directeur de la publication : Michaël Baré
Rédaction : Claire Sahed/Géraldine Jaffeux
Crédit photos :Géraldine Jaffeux, site Freepik



La Charbonnière



Bulletin
Municipal
N° 93
OCTOBRE 2021





BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens (filles et garçons 🧑🧒), né(e)s entre le 1^{er} octobre 2005 et le 31 décembre 2005 doivent se présenter en personne en mairie avant le 31 décembre 2021 et après la date de leur anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, pour procéder à leur recensement.

RÉGLEMENTATION :



Il convient de rappeler que le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur, de végétaux et autres est strictement interdit (arrêté préfectoral n°12/01328 du 2 Juillet 2012, il s'agit d'une infraction pénale). Cette activité est particulièrement polluante et très désagréable pour le voisinage. *A titre d'exemple : 50 kg de végétaux brûlés émettent autant de poussières toxiques et dangereuses (particules fines) que 13 000 kms parcourus par une voiture diesel récente. En comparaison, l'impact d'un aller-retour vers une déchèterie située à quelques kilomètres de chez soi est totalement dérisoire. (source ADEME).* Les travaux de bricolage ou de jardin réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques...ne peuvent être effectués que de :

- 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h les jours ouvrables
- 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- 10h à 12h le dimanche et les jours fériés

Merci de respecter toutes ces consignes.

MAISON FRANCE SERVICES DE MANZAT :

Tél. : 04.73.67.42.97

Mail : manzat@france-services.gouv.fr

Vous propose les permanences suivantes :

CONCILIATEUR DE JUSTICE : Les mardis de 9h00 à 12h00 sur rdv.

CENTRE DES IMPOTS DE RIOM : Les mardis de 13h30 à 16h30 (en visio ou en présentiel).

Se renseigner au préalable.

CPAM : Les jeudis de 9h00 à 12h00 (en visio).

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 et le vendredi de 14h à 16h

Heures d'ouverture de l'Agence Postale : tous les jours de la semaine de 9h30 à 12h

Relève du courrier : 10h30

Mairie – 2 rue de la Trinité - ☎ 04.73.86.63.07 – Courriel : charbovie.mairie@wanadoo.fr

Adresse site internet : www.charbonnieres-les-vieilles.fr



Page Facebook : Mairie de Charbonnières-les-Vieilles



Télécharger gratuitement l'application Panneapocket pour vous informer et alerter sur notre commune



Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

A l'heure où la prudence s'impose encore comme une évidence, quelques signaux, quelques indicateurs marquent les prémices d'une période peut-être moins tourmentée sur le plan sanitaire. Pour le reste, il nous appartient encore plus aujourd'hui qu'hier, d'agir ensemble pour l'intérêt général, à tous les niveaux de la vie citoyenne.

La jeunesse est au cœur de nos préoccupations. La rentrée des élèves s'est déroulée dans de très bonnes conditions, toujours sous un protocole adapté. La restauration collective est de nouveau proposée dans les locaux de la cantine scolaire pour la plus grande partie des effectifs. Le Conseil Municipal a également décidé de revenir à des horaires élargis pour la garderie. Depuis septembre, les enfants sont de nouveau accueillis à partir de 7 heures tous les matins et jusqu'à 18 heures 30 en fin de journée. La municipalité a ainsi souhaité maintenir à l'école publique (dans les classes à l'appui des enseignants comme sur les temps périscolaires) un très haut niveau de service et donc de présence du personnel communal qui bénéficie aussi sur le temps de midi du renfort précieux et efficace des équipes de la Communauté de Communes Combraille, Sioule et Morge. Depuis quelques semaines et dans cette logique de missions partagées, deux nouveaux agents (sous contrats aidés) ont rejoint nos effectifs. C'est le pari de la jeunesse... Nous souhaitons donc la bienvenue à Lisa PENY 19 ans affectée à l'école et à Gabriel BAILLY 24 ans qui intègre les services techniques. Enfin, nous adressons nos souhaits d'heureuse et prolifique retraite à Alain FOURTIN avec nos remerciements pour son implication pendant de longues années au service des habitants de Charbonnières les Vieilles.

Nous nous attachons à travailler en lien régulier avec les associations pour contribuer aux manifestations de la collectivité et soutenir leurs propres initiatives désormais possibles et plus faciles à organiser dans des conditions que l'on peut qualifier de raisonnables. Les conscrits de

ces dernières années, regroupés et particulièrement motivés auront rapidement l'occasion d'exprimer leurs idées originales et festives pour les plus jeunes comme pour les aînés.

Cette saison d'automne est également chargée de symboles. Outre la cérémonie du 11 Novembre que nous voulons proposer dans les meilleures conditions, deux belles inaugurations sont programmées. Après les abords et parkings du Gour de TAZENAT, sous initiative communautaire le 16 octobre, les vestiaires du stade seront de nouveau « mis en lumière » et célébrés officiellement le 20 novembre en lien avec l'entente CharBlot et sa formidable école de football qui pourrait à cette occasion proposer la démonstration des entraînements des plus jeunes participants. De toute évidence, ces « grands travaux » achevés il y a plus de deux ans mais tellement importants pour notre commune, doivent être célébrés et ponctués par de belles manifestations républicaines.

Ces évènements participent au dynamisme et à l'attractivité toujours grandissante de notre commune. En effet, dans cette période bien particulière, de remise en question généralisée, de nombreux habitants de zones urbaines et péri urbaines envisagent une vie en lien plus direct avec la nature, en souhaitant s'installer dans des secteurs de campagne qui restent cependant proches des axes autoroutiers. C'est exactement le profil et la situation géographique de Charbonnières les Vieilles qui connaît désormais une forte demande immobilière à laquelle il faut répondre sans excès ni repli, en préservant l'essentiel... notre qualité de vie.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, chers concitoyens, un automne radieux et porteur de beaux projets partagés.

Le Maire,
Michaël BARÉ

7 Mai 2021 :

Projet numérique à l'école : Une demande de subvention a été déposée le 31 mars 2021 auprès du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre d'un appel à projet pour le socle numérique dans les écoles élémentaires. Une proposition a été établie pour la fourniture de 12 tablettes numériques avec leurs accessoires pour un montant total de 4 273.70 €. Le financement sera notamment assuré par une subvention d'équipement de 70 % sur la partie numérique et de 50 % sur la partie services et ressources.

11 Juin 2021 :

Plan de gestion du Gour de Tazenat : Le « profil de baignade » a été adopté et présenté également au Conseil Communaire. Par cet outil, il s'agit de garantir des conditions concrètes de préservation du site par les analyses de l'eau, par le suivi rigoureux des activités notamment touristiques du site, par le contrôle de conformité ou non-conformité des assainissements non collectifs des riverains et par tous les outils incitatifs désormais à la disposition de la collectivité pour une vision plus globale des facteurs de fragilité.

Village des Sattes : Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'aliénation d'un bien de section (délaisse) au profit d'un particulier au terme de la procédure réglementaire et suite au vote unanimement favorable des électeurs du village régulièrement convoqués.

09 Juillet 2021 :

Garderie municipale : Une nouvelle formule de tarification est adoptée pour la rentrée de septembre 2021 avec un prix unitaire inchangé de 1.50 € par séance et par enfant mais surtout en introduisant la possibilité pour les familles de choisir une solution au forfait par engagement annuel et avec un prix dégressif pour les fratries. Par ailleurs et pour le confort des familles, la commune procédera désormais à un système de facturation à échéances.

Créations d'emplois : Pour renforcer les effectifs à partir de septembre 2021, deux agents pourront être recrutés par création d'emplois aidés non permanents sur la base de conventions signées avec Pôle Emploi.

24 Septembre 2021 :

Cimetière : Le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition de quatre nouvelles cases de columbarium. La proposition remise par la marbrerie BORRO a été retenue.

Mairie : Dans le cadre des travaux programmés de réfection de la toiture, des menuiseries et de la façade du bâtiment de la Mairie, les lots couverture et menuiseries ont été déclarés fructueux. Le lot ravalement doit faire l'objet d'une nouvelle consultation. Par ailleurs, les Bureaux de contrôle et de protection ont également été désignés. Un détail complet des entreprises retenues et des montants HT sera présenté à l'occasion d'un prochain bulletin et après notification de l'intégralité des subventions sollicitées.

Voirie rurale : Un chemin doit être prochainement réhabilité au village de Lalignier. La proposition de l'entreprise Fabien DEFARGES a été retenue par le Conseil Municipal pour un montant total HT de 3 309.70 €.

SIEG : Le Conseil Municipal s'est exprimé favorablement après la présentation du projet d'évolution des statuts du Syndicat. Il s'agit d'intégrer la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie. Le SIEG devient « Territoire d'Énergie ».



Comme chaque année en ce début du mois de juillet, les élèves de la classe de CM2 ont reçu un livre, offert par la municipalité. Le choix des livres est fait par l'équipe enseignante. Le directeur Jonathan Rouzier, a également remis le livre offert par le ministère de l'Éducation Nationale aux 25 futurs collégiens.



Rentrée des classes 2021

Cette rentrée 2021 s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré les contraintes sanitaires. Les 120 élèves ont été accueillis par l'équipe enseignante. Cette année encore l'école dispose de trois agents communaux (Marie Gessa, Annie Graverol et Lisa Peny qui vient de rejoindre l'équipe), de deux AESH (Sabrina Durand et Lucie Kisselkov) et d'un jeune en service civique (Dorian Samaa).

Lisa Peny, Annie Graverol et Isabelle Lahuerta assurent les garderies et Florence Rousseau assure le fonctionnement de la cantine.



PS-MS-GS	Sylvie Sénétaire	24 élèves	PS : 10 / MS : 8 / GS : 6
GS-CP	Delphine Sobrier	22 élèves	GS : 10 / CP : 12
CP-CE1	Pascal Rossignol	21 élèves	CP : 6 / CE1 : 15
CE1-CE2	Carine Brylak	25 élèves	CE1 : 5 / CE2 : 20
CM1-CM2	Jonathan Rouzier Lorraine Bezy	28 élèves	CM1 : 19 / CM2 : 9



Lisa Peny a pris ses fonctions à l'école depuis le 1er septembre. Elle travaille en soutien des enseignants en classe. Elle est par ailleurs en charge de l'activité périscolaire, de la surveillance et de l'accompagnement des enfants sur le temps de cantine, mais également des tâches de ménage et d'entretien des locaux.

Garderie

La garderie a donc repris ses horaires d'avant Covid, c'est à dire 7h / 8h50 le matin et 16h30 / 18h30 pour le soir.



Retraite aux flambeaux du 14 juillet



Journée de la 4^{ème} coupe Volcanique Gour de Tazenat avec 80 participants ligne de départ.



Le marché nocturne fut un vif succès pour sa 1^{ère} édition



Marche au profit de la ligue contre le cancer pour cette bonne cause



Journée du Patrimoine à Chauviat



Brocante d'été malgré la pluie organisée par l'association «les Amis de l'école»



ue au
sur la



L'association «Autour du four banal de Laligier», a
rallumé le four dans la joie et la bonne humeur.



cancer, 137 participants
ause.



Brocante d'automne organisée par «Assaut
Jeunes» avec la participation des Conscrits.



nisée
ble».



Repas entre voisins à Péry avec
de nouveaux habitants venus partager un beau
moment de convivialité.



Implantation de deux nouveaux abri-bus dans les villages des Forges et des Mazeaux. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a pris en charge l'acquisition, la pose et la maintenance des abris utilisés notamment dans le cadre des transports scolaires. Cette opération a pour objectif de permettre le remplacement des équipements vieillissants, vétustes ou inexistant. Les employés communaux ont contribué à l'installation en coulant les dalles de béton.



Depuis le 1^{er} septembre, Gabriel Bailly (à droite de la photo) a rejoint la commune comme employé aux services techniques. Nous lui souhaitons la bienvenue.



Route des Borots

Dans le cadre du programme communal de voirie

Rénovation du chemin au village des Borots depuis Chalusset par un financement partagé entre la Commune de Charbonnières les Vieilles et celle de Combronde, (la route étant en limite séparative des deux communes).



Journée de solidarité

Malgré le contexte sanitaire, les agriculteurs de la commune se sont retrouvés pour effectuer les travaux d'entretien sur les chemins. Plusieurs agriculteurs et élus ont répondu présents pour cette journée de solidarité. Ils ont rebouché des ornières et nids de poule sur plusieurs kilomètres.



Centre de vaccination mobile

Le 11 août le Gour de Tazenat a accueilli, un centre de vaccination mobile avec les équipes du SDIS 63. A cette occasion, en présence de Monsieur le Préfet et du Président du SDIS, 61 doses ont été injectées.



Nettoyage du Gour

Les élèves de l'école de Charbonnières-les-Vieilles associés aux élèves de seconde du Lycée Godfroy-de-Bouillon ont participé à l'opération «Nettoyons la nature». Ils ont uni leurs forces pour nettoyer les abords du Gour et les parkings (après l'importante fréquentation estivale). Un grand merci à eux.



crédit photo Biscotte



CLIC

Atelier gym seniors

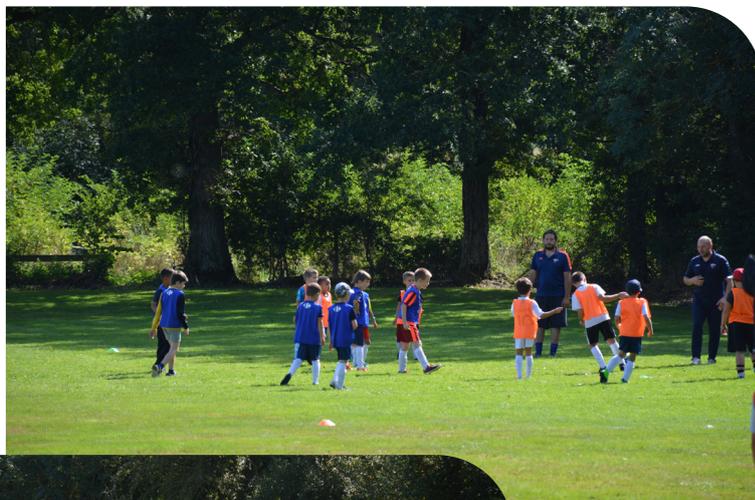
Pour tous ceux et celles qui souhaitent se maintenir en forme en alliant douceur et souplesse, afin de garder le plus longtemps possible leur forme physique. L'atelier gym seniors a lieu tous les lundis de 16h30 à 17h30 dans une ambiance particulièrement conviviale. Cet atelier est gratuit à l'initiative du CLIC Riom réseau seniors.

De nouveaux ateliers auront lieu en 2022, mais les thèmes ne sont pas connus pour le moment.



ÉCOLE DE FOOT

Trois ans seulement après son lancement, l'école de foot a toujours autant de succès. Thibaut Fend, responsable des jeunes, a fait état de la belle dynamique de l'école portée par 12 éducateurs formés auprès du District 63. Trois ans après son lancement, l'école de Foot compte 131 enfants licenciés repartis dans les différentes catégories (U7, U9, U11, U13 et U15), pour la saison 2021-2022.



Naissances :

Le 17 juin 2021, Théo METAYER, fils d'Antoine METAYER et d'Emmanuelle GUYON, Lotissement

Le 21 juin 2021, Calie CHATEIGNER, fille de Sébastien CHATEIGNER et de Véronique MAITRE, les Falvards

Le 22 août 2021, Avril HENLIN fille d'Arthur HENLIN et de Floraine LÉGUILLON, le bourg

Le 26 août 2021, Soren KRAMARZ fils de Fabien KRAMARZ et de Maïlys GIDEL, Bogros

Le 17 septembre 2021, Maïlys St ANDRÉ, fille d'Anthony St ANDRÉ et d'Annette RAN-GHEARD, lotissement

Le 2 octobre 2021, Noë CASERES, fils d'Arnaud CASERES et de Laurence FRAMONT, Les Baisles

**Mariages :**

Le 11 septembre 2021 : Melchior DE CARVALHO WYZUJ et Géraldine AMAT

Le 25 septembre 2021 : Yohann HORN et Ariane MARMISSE

**Décès :**

Juin 2021 : Marcelline LAVEST à l'âge de 91 ans

Le 30 juin 2021 : Settimo GESSA à l'âge de 88 ans

Le 29 juillet 2021 : Adrien DANTON à l'âge de 91 ans

Le 01 août 2021 : Marcelle GRAVEROL née Vidal à l'âge de 86 ans

Le 21 août 2021 : Géraldine GUYOT née Meurdefaim à l'âge de 80 ans

Le 29 août 2021 : Mikaelle WISKOW née Dick à l'âge de 51 ans

Le 02 septembre 2021 : Pascal Chaud à l'âge de 67 ans

Le 22 septembre 2021 : Denise MARNAT née Roffet à l'âge de 84 ans

Le 27 septembre 2021 : Jeanine DUBLANCHET née Brunier à l'âge de 82 ans

*Pour témoigner...pour affronter l'épreuve du deuil... pour le souvenir de tous*

Pour Mickaëlle

A toutes celles et ceux qui ont eu la chance de connaître Mikaelle... ou « Mika »

A toutes celles et ceux qui nous ont témoigné leur soutien pendant cette épreuve : un message, un mail, des fleurs, une carte ou un mot dans les cahiers de condoléances, une cagnotte pour ses enfants.

A toutes celles et ceux qui étaient présents à ses obsèques ou qui nous ont accompagnés par la pensée.

A vous tous, je voulais vous remercier. Nous voulions vous remercier, Maïlys et Bryan, ses 2 enfants, et toute sa famille se joignant à moi.

Je tenais à vous dire également, que chacune ou chacun d'entre vous, si vous me croisez, si vous me reconnaissez, n'hésitez surtout pas à m'interpeller, je serais heureux de me remémorer avec vous son souvenir...

Et pour celles et ceux qui en ont besoin, envie, à qui cela ferait plaisir, notre maison leur est ouverte. Encore une fois, évoquer sa joie, sa grandeur, sa force, son parcours, ses combats, des souvenirs en commun, ça ne me dérange pas.

J'ai eu tellement de bonheur et de chance de vivre à ses côtés !! Comme sûrement vous en avez eu avec elle. Bien sûr que la peine et la tristesse seront présentes lors de ces échanges, mais on ne peut, pour elle, qu'être à sa hauteur, qu'être à son image : force, courage et envie de vivre...

Encore un grand MERCI pour nous avoir permis de rendre le plus bel hommage à Mikaelle.

Yohann Wiskow, Maïlys, Bryan et toute sa famille

Samedi 6 novembre : Repas dansant Halloween à partir de 19 h salle polyvalente organisé par les «Amis de l'école»

Jeudi 11 novembre : Commémoration du 11 novembre 1918 à 11h15 suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Samedi 13 novembre : Bal des Conscrits à partir de 22h30 à la salle polyvalente.

Samedi 20 novembre : Inauguration des vestiaires du stade à partir de 11h

Samedi 20 novembre : Repas en faveur du TÉLÉTHON à partir de 9h30.

Dimanche 21 novembre : Théâtre des 3 roues «Allez! On danse! de Vivien Lheraux à partir de 14h30 à la salle polyvalente, organisé par le Club de l'Amitié.

Vendredi 17 décembre : Marché de Noël à partir de 14h salle polyvalente, organisé par «les Amis de l'école».



Dimanche 9 janvier 2022 : Repas du CCAS à partir de 12h à la salle polyvalente.

Samedi 29 janvier 2022 : Foire annuelle, organisée par «les Ans foirés».

2022



Quiz
Quel est ce
village ?

Bulletin édité par la commune

Directeur de la publication : Michaël Baré
Rédaction : Claire Sahed/Géraldine Jaffaux
Crédit photos : Géraldine Jaffaux, site
freepix

Réponse du précédent quizz : Le Soupt